



L'INMA et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher vous invitent à participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art qui auront lieu les **6, 7 et 8 avril 2018** dans toute la France et en Europe.

QUE SONT LES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART ?

Les Journées Européennes des Métiers d'Art ont pour objectif de faire découvrir au grand public le secteur des métiers d'art et démontrer que ces savoir-faire sont toujours d'actualité, innovants et sources de développement personnel, culturel, touristique et économique. Ces journées sont un moment unique, dédiées à la valorisation des professionnels au travers d'ouverture d'ateliers et de centres de formation et par l'organisation de manifestations et de circuits. Destinées au public venant de tous horizons, elles ont pour but de montrer que les métiers d'art français, patrimoine matériel et immatériel exceptionnel, sont en pleine effervescence et mutation. Temps de découvertes, de rencontres et de partage, les JEMA véhiculent une image forte, d'excellence et de pérennité des métiers d'art français.

Ce Rendez-vous annuel et unique est pour les centres de formation, une **véritable opportunité** et permet de :

- participer à un événement dédié aux métiers d'art et offert,
- faire connaître au public ses formations et par conséquent aux futurs élèves,
- améliorer sa visibilité grâce à la communication mise en œuvre,
- échanger et de partager avec les visiteurs.

COMMENT PARTICIPER AUX JEMA 2018 ?

Pour faire partie du programme officiel, remplissez le présent formulaire et retournez-le à votre coordinateur départemental pour recevoir, en février ou mars, les outils de communication nécessaires à votre promotion, à l'adresse que vous aurez indiquée sur votre formulaire d'inscription.

L'INSCRIPTION EST CONDITIONNÉE PAR LE RESPECT DE CRITÈRES :

- Être un centre de formation dispensant une ou des formations métiers d'art initiales ou continues (cf. nomenclature des métiers d'art).
- Participer de manière active à cette manifestation : implication, sensibilisation, communication, animations, démonstrations de savoir-faire, etc.

Respecter les dates et les horaires d'ouvertures communiqués, par vos soins lors de votre inscription

- Tenir informé le coordinateur régional JEMA dans les meilleurs délais, en cas de désistement.
- Ne pas demander de contribution financière au public.
- Communiquer sur les JEMA avec tous les moyens mis à disposition (affiches, invitations, cartes postales, etc.). Si vous éditez des supports supplémentaires à ceux reçus, respecter la charte graphique nationale des JEMA.
-

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement des Journées Européennes des Métiers d'Art, je l'accepte et déclare sur l'honneur remplir les conditions d'inscription.*

J'autorise l'INMA à me contacter dans le cadre d'actions de communication et d'études conduites par l'INMA.

Lieu et Date :

Signature :

Journées Européennes des Métiers d'Art 2018

FORMULAIRE D'INSCRIPTION CENTRE DE FORMATION

Pièces à retourner au coordinateur départemental JEMA avec la fiche d'inscription :

- La déclaration sur l'honneur datée et signée,
- Photo(s) en 300 dpi, format paysage JPG, à envoyer par courriel ou cd, au coordinateur départemental des JEMA, Exemples : créations, ateliers, gestes, etc. Pensez à transmettre une légende et le copyright

Coordinateur départemental : Sébastien Duchet- 02 48 69 78 18- s.duchet@cm-bourges.fr



Vos informations personnelles

Pour recevoir votre kit de communication (affiches, cartes postales, etc.), veuillez remplir le tableau ci-dessous **EN MAJUSCULES** :

Nom* :
Prénom* :
Fonction* :
Etablissement* :
Adresse du centre de formation* :
Code postal* :
Ville* :
Tél fixe ou portable* :
Courriel* :
Site internet :



Votre centre de formation

Quel est le nom de l'établissement ? (titre de l'événement)*



Vos formation(s)*

A quel(s) métier(s) formez-vous les élèves ?

Secteur(s):

Métier(s) :



Votre programmation * >Allez-vous proposer une programmation spéciale Jeune Public ?

>Quel programme proposez-vous à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art ?

Démonstrations de savoir-faire, ateliers-découverte, horaires spécifiques, rencontres avec des élèves, etc.

>>> Pour la suite de votre inscription, reportez-vous à la situation qui vous concerne :

A – OUVERTURE DE VOTRE CENTRE DE FORMATION B – VOTRE CENTRE DE FORMATION PARTICIPE A UNE MANIFESTATION

A – PORTES OUVERTES DE VOTRE CENTRE DE FORMATION

> Jours et heures d'ouverture du centre de formation*

Rayer les mentions inutiles

Vendredi 6 avril 2018

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

Samedi 7 avril 2018

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

Dimanche 8 avril 2018

De 8h 9h 10h 11h 12h 13h 14h 15h 16h 17h 18h 19h 20h 21h 22h

> L'accueil du public au sein de votre centre de formation

Entrée libre Sur rendez-vous uniquement : téléphone : _____

> Le centre de formation est-il équipé pour accueillir un public à mobilité réduite ? Oui Non

B – VOTRE CENTRE DE FORMATION PARTICIPE A UNE MANIFESTATION

Attention, vous devez avoir l'autorisation préalable de l'organisateur de la manifestation pour vous joindre à une manifestation

> Participation du centre de formation hors-les-murs

Nom du lieu :

Adresse complète :

Code postal :

Ville :



À retourner par courrier ou par mail à :

Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Cher

à l'attention de Sébastien DUCHET

15 rue Henri Dunant – CS 80345 – 18023 BOURGES CEDEX

s.duchet@cm-bourges.fr

*Champs obligatoires Formulaire d'inscription – Centre de formation